



MCH2 – Perception politique

Peter Weber,
Président de la commune de Mettauertal (AG)



MCH2 - Perception politique

1. Présentation de la commune/de Peter Weber
2. Organisation de la commune de Mettauertal
3. Organisation dans le canton d'Argovie
4. Déroulement du projet MCH2
5. Exigences générales de la comptabilité
6. Exigences du conseil communal
7. Enjeux
8. MCH2, forces et faiblesses
9. Expériences tirées de la pratique
10. Conclusions

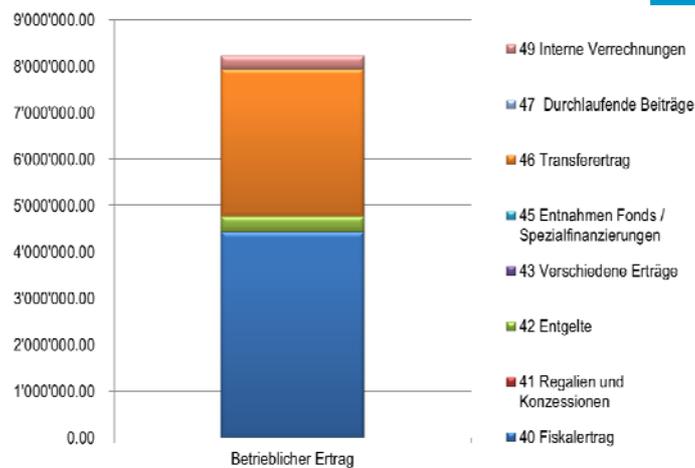


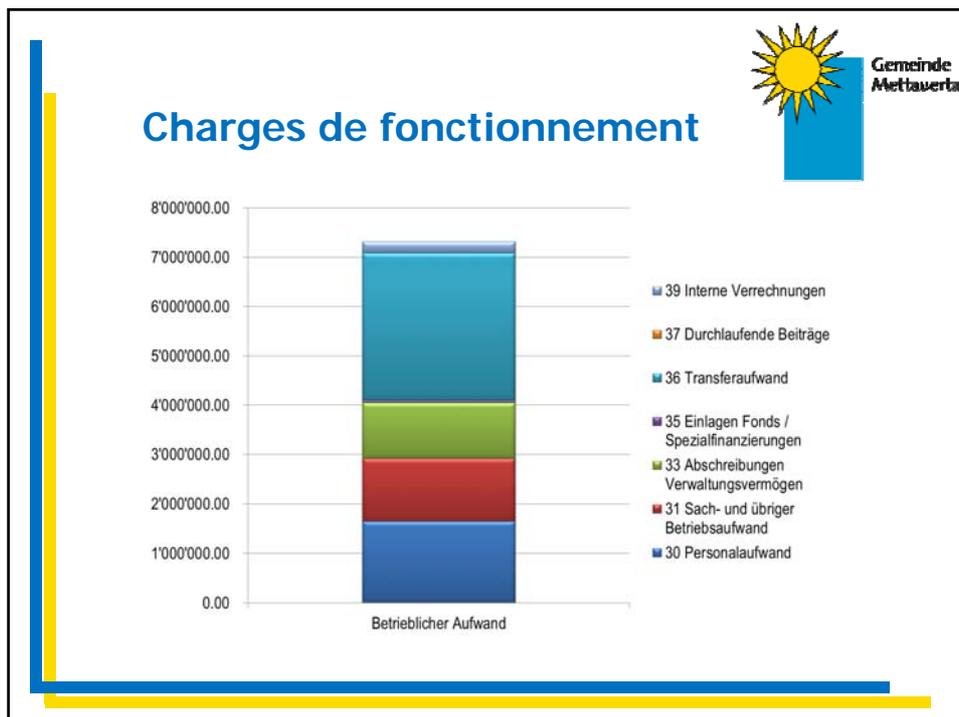
Commune de Mettauertal

- ≡ Fusion de 5 communes au 1.1.2010
- ≡ 2'000 habitants
- ≡ Besoins financiers ~ 7 mios SFr.
- ≡ Recettes fiscales ~ 4 mios SFr.
- ≡ Péréquation 0.7 à 1.2 mio SFr.
- ≡ Endettement = aucun
- ≡ Surface : 2'159 ha – la plus grande commune en surface du canton d'Argovie



Revenus de fonctionnement





- ## Commune de Mettauertal
- 
- Gemeinde
Mettauertal
- ≡ Fusion de 5 communes au 01.01.2010
 - ≡ 2'000 habitants
 - ≡ [Besoins financiers ~ 7 mios SFr.](#)
 - ≡ Recettes fiscales ~ 4 mios SFr.
 - ≡ Péréquation 0.7 à 1.2 mio SFr.
 - ≡ Endettement = aucun
 - ≡ Surface: 2'159 ha – la plus grande commune en surface du canton d'Argovie

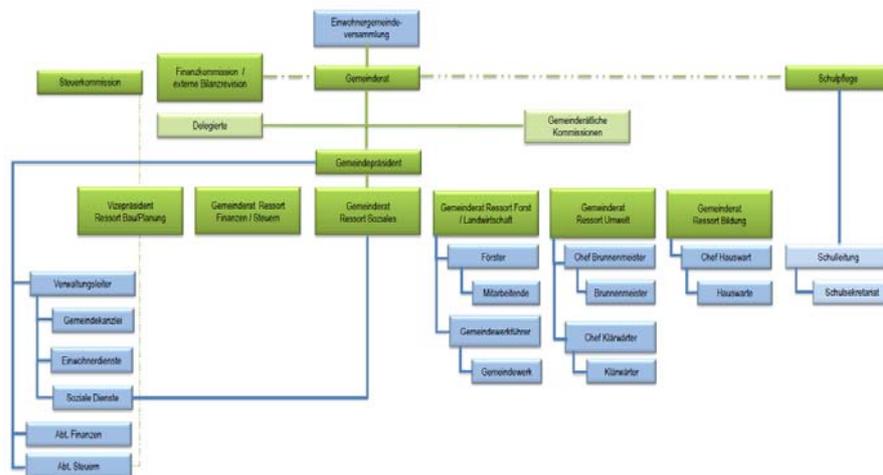


Peter Weber

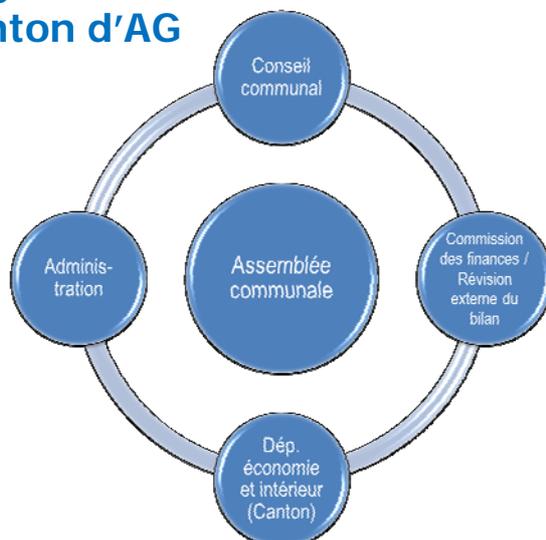
- ≡ 53 ans / marié / 3 enfants et 5 petits enfants
- ≡ Hobbies: Famille / Sport / Moto / Lire / Paresser
- ≡ Conseil aux communes et entreprises
- ≡ Président de la commune de Wil (AG) 2005 – 2009, à Mettauertal depuis 2010
- ≡ Membre de comité : association cantonale des présidents/ Police régionale / Association des communes du district de Laufenburg



Organisation de la commune de Mettauertal



Organisation dans le canton d'AG



Assemblée communale

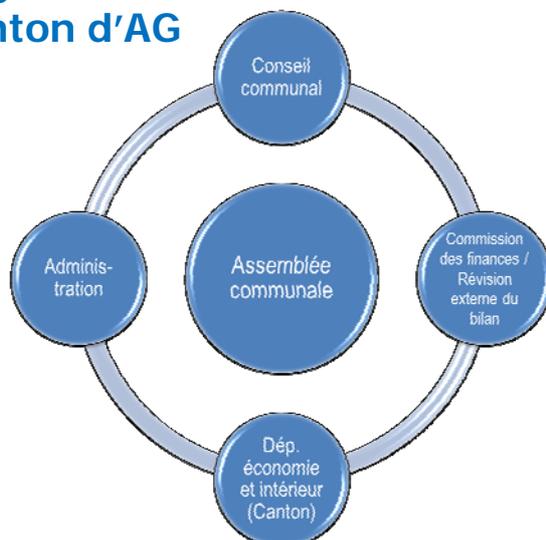


- Accepte du budget et de la quotité d'impôt
 - Décide sur les comptes
 - Crédits d'engagement
- Fixe des indemnités du Conseil communal
- Arrête les règlements des taxes
- Accorde le droit de cité aux étrangers
- Arrête le règlement de service et de traitement





Organisation dans le canton d'AG



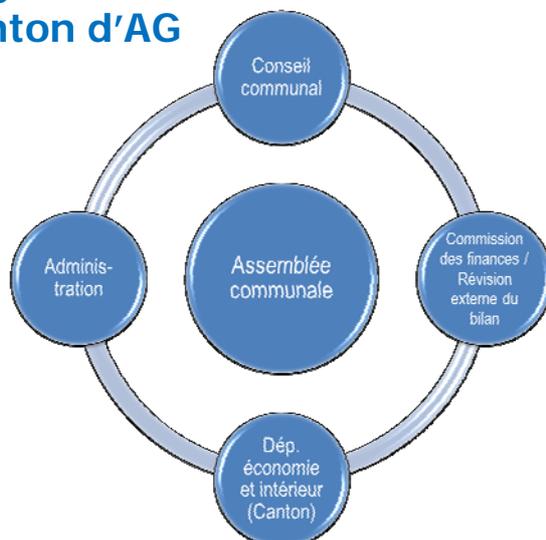
Commission des finances



- Prend position sur le budget
 - Analyse les comptes
- Préside le vote des comptes à l'assemblée communale
- Charges définies selon l'organisation communale

En plus la révision externe obligatoire du bilan

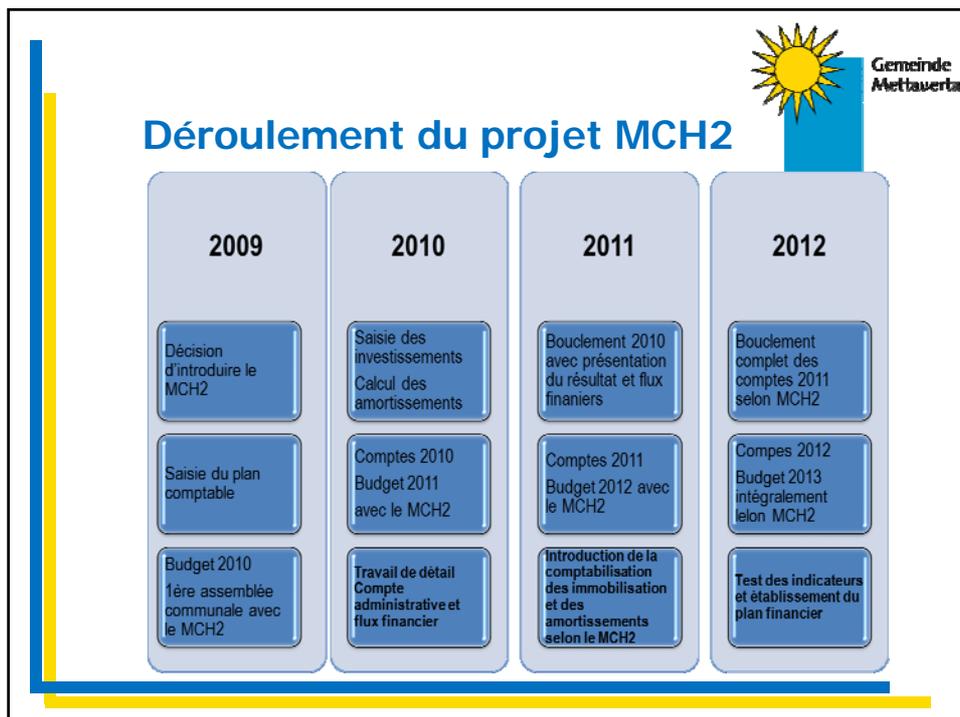
Organisation dans le canton d'AG



Dép. économie et intérieur / Autorité de surveillance des communes



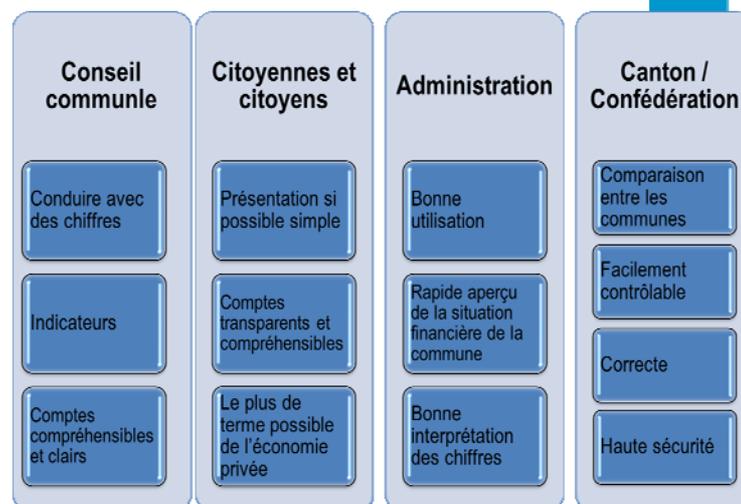
- Haute surveillance de l'Etat sur les finances communales
- Analyse et acceptation du budget et des comptes
- Conseil dans tous les affaires financières et de la comptabilité
 - Arrête des directives



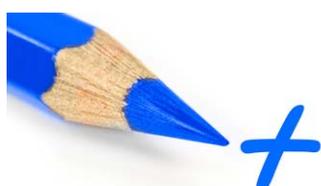
Exigences du Conseil communal

- ≡ Outil de gestion et de planification
- ≡ Donne des informations sur :
 - l'endettement (un chiffre par année)
 - le niveau des amortissements par année/comparaison à l'année précédente
 - revenus (Impôts, subventions, péréquation)
 - dépenses liées
 - dépenses libres
 - capacité de rendement de la commune (relations revenus et besoins financier)
 - coûts
 - Bénéfice/perte

Enjeux



MCH2 avec ses forces et faiblesses



- Rapprochement avec la comptabilité commerciale
- Meilleure compréhension du compte administratif
- Besoins d'amortissement de la commune ressortissent clairement

MCH2 avec ses forces et faiblesses



- N'est pas mis en œuvre par tout et de la même manière
- «Nouveau» – signifie : dépenses initiales
- Danger d'un surendettement si le conseil ne traite pas correctement la « nouvelle » notion de capital propre
- Danger d'un surinvestissement en raison de la durée d'amortissement qui diminuera la marge de manoeuvre des générations futures

Expériences tirées de la pratique



- ≡ Surcroît des dépenses pour le personnel du service des finances
- ≡ La communication est très importante surtout dans la phase initiale
- ≡ Des personnes avec connaissance de la comptabilité commerciale se retrouvent nettement plus facilement
- ≡ Une mise en œuvre conséquente serait souhaitable

Expériences tirées de la pratique



- ≡ Une mise en œuvre conséquente serait souhaitable, ex. :
 - En relation avec les amortissements (investissements à amortir en une année, si cela est possible, afin de constituer des réserves latentes)
 - Possibilités au niveau des ducroires (comptabiliser directement les pertes sur débiteur dès que les circonstances sont connues)
 - Dénomination uniforme des termes
 - Pourquoi séparé le patrimoine financier du patrimoine administratif ?
 - Pourquoi revenus de transferts au lieu de nommer les choses par leur nom afin qu'elles soient compréhensibles ?

FAZIT



- ≡ La présentation des comptes avec le MCH2 devient fondamentalement plus transparente.
- ≡ Les termes et la présentation devraient être encore plus conséquemment adaptés à la comptabilité commerciale de l'économie privée.
- ≡ Une marge de manoeuvre pour la constitution de réserves latentes, amortissements immédiats des pertes sur débiteurs, etc, devrait être possible.
- ≡ Un danger existe avec la réévaluation du patrimoine administratif si les compétences métiers sont insuffisantes.
- ≡ Le danger pourrait exister de surinvestir à court terme, et de ce fait de plomber la marge de manoeuvre des années suivantes



Merci pour votre attention